



## Surprise, le giratoire de la gare de Neuchâtel va reprendre du service

La mise en place de canalisations pour le chauffage à distance le long de la rue du Crêt-Taconnet, à Neuchâtel, demande de modifier le mode de circulation sur le plateau de la gare. Le giratoire va donc, de façon provisoire, reprendre du service.

22 juil. 2024, Pascal Hofer

Non, le Conseil communal de Neuchâtel n'a pas décidé de modifier le mode de circulation mis en place à titre d'essai au printemps 2023 au sud de la gare.

De nombreuses personnes se sont sans doute dit que des changements étaient en train d'intervenir, en constatant que les pergolas et les bancs situés au sud du giratoire de la gare avaient été enlevés.

### Un gros chantier

Des changements en douce? Non. Au vu de l'ampleur prise par le dossier, on voit mal le Conseil communal modifier le mode de circulation et de stationnement sans communiquer à ce sujet...

Mais un changement va bel et bien intervenir, dès cette semaine en principe. Il n'est pas lié, toutefois, à l'aménagement testé depuis un peu plus d'une année. C'est en raison de travaux que le giratoire doit reprendre du service.

### Energie renouvelable

Les voitures et les camions pourront donc faire le tour de ce giratoire en venant de l'avenue de la Gare (côté ouest). La circulation dans les deux sens sera donc à nouveau autorisée sur le tronçon situé entre le bâtiment de la gare et l'hôtel Alpes & lac.

Cette modification est liée aux travaux d'installation du chauffage à distance (CAD).

Comme nous l'avons déjà signalé, l'entreprise Viteos a entamé de grands travaux en ville de Neuchâtel pour déployer un réseau de CAD qui fournira de l'énergie renouvelable sur une grande partie du territoire communal, en remplacement du gaz et du mazout. Viteos prévoit d'investir plus de 200 millions de francs dans l'opération.

Après le faubourg du Lac, il est prévu qu'un chantier s'ouvre cette semaine à la rue du Crêt-Taconnet (à partir de la rue de Gibraltar, déjà équipé pour le CAD), puis à la rue Louis-Favre à partir de la mi-août.

La rue du Crêt-Taconnet sera en travaux jusqu'au printemps 2025. Malgré l'emprise du chantier sur la chaussée, les voitures – mais pas les camions – pourront continuer de circuler à la montée (sauf durant des périodes spécifiques qui seront indiquées sur place).

### Interdit aux piétons

Pour garantir l'accessibilité à la gare, un nouveau schéma de circulation, provisoire, est sur le point d'être mis en œuvre. Les camions pourront accéder au sud de la gare uniquement en provenance de l'avenue de la Gare. Sur un axe que les voitures, donc, pourront également emprunter.

Le mode de stationnement des véhicules, lui, n'est pas touché par ces mesures provisoires.

Pour des questions de sécurité, les piétonnes et les piétons ne pourront pas transiter par la rue du Crêt-Taconnet pendant les travaux, de même que les vélos à la descente. Des itinéraires de remplacement seront indiqués.

### Escaliers ou passerelle

Les piétons pourront rejoindre le quartier de l'hôpital Pourtalès soit en empruntant les escaliers qui descendent depuis le haut de la rue du Crêt-Taconet, soit via la passerelle de l'Avenir, tout à l'est du plateau de la gare.

Précision: lorsque le projet de nouveau mode de circulation et de stationnement au sud de la gare avait été lancé, la planification et le tracé du CAD n'avaient pas encore été établis.

## Enquête de satisfaction

Le mode de circulation et de stationnement, mis en place en avril 2023, a donné lieu à une enquête de satisfaction menée au printemps 2024 par l'**Institut du management des villes et du territoire, une entité de la Haute école de gestion Arc.**

Sur la base des résultats de cette enquête, menée notamment auprès des acteurs économiques du quartier de la gare, le Conseil communal décidera s'il s'agit de procéder à des adaptations, et si oui lesquelles.

L'exécutif, dans sa nouvelle composition issue des élections communales de mai 2024, se saisira donc du dossier dans le courant du mois d'août.

Quant aux pergolas et bancs qui ont été enlevés, rappelons qu'ils faisaient partie d'équipements provisoires. La Ville ne voulait pas investir dans du mobilier définitif alors que le nouveau mode de circulation et de stationnement faisait l'objet d'un test.



Les camions, mais aussi les voitures, pourront accéder au giratoire (ici débarrassé de ses pergolas et d'une partie des bancs) en venant de l'avenue de la Gare.

Photo: Pascal Hofer